

56.3 - JOUEUSE

Toute joueuse suspendue évoluant au sein de 2 équipes ne peut prendre part à une partie tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas complété le temps de sa suspension avec l'équipe où elle a été suspendue. Si la saison de son équipe où elle a été suspendue est terminée, elle peut purger ses parties avec l'autre équipe où elle est inscrite.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 18:07:44 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:07:50 par Baseball Québec